Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260312-20260231-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-02-31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 6 Mars 2026
Date d'affichage : 6 Mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16
Pouvoir : 2
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, **le douze mars,** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (16) : Jean-Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean-Yves GARDAN, Arnaud VOISINNE, Fabienne GUILLOIS, Claudie BENARD, Miguel LOYARTE ; Michèle PAQUET, Yohann CHANTREL, Maud PERREUL, Aurélie LEGROS, André LUCAS, Suzanne DOURDAIN MOREL, Pierre-Henri GASDON, Nicolas BOULÉ.

Étaient excusés (2) dont (2) pouvoirs :
Marie-Paule GILLOUARD a donné pouvoir à Christine FERARD
Bernard JACQUES a donné pouvoir à Gérard BEAUGENDRE

Était absent (1):
Pierre MATHIEU

Secrétaire de séance : Yohann CHANTREL a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : VENTE DE BOIS SUR TERRAIN AU LIEU-DIT « LES FAGUERIES ».

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède un terrain constructible au lieu-dit Les Fagueries située sur la parcelle Section XA n° 75 qui est mise en vente. Ce dernier est très boisé et en friche. Il convient donc de nettoyer le terrain. Pour ce faire, un particulier intéressé s'est fait connaître en mairie pour acheter du bois sur pied.

Aussi après échanges, il est proposé de vendre à M. Carré Didier, le bois des arbres qu'il abattra à hauteur de 20€ le stère. Ces travaux seraient réalisés au premier trimestre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
AUTORISE la vente de bois sur pied à M. Carré Didier
VALIDE le prix de vente à 20€ le stère
PRECISE que le terrain sera entièrement nettoyé en laissant les souches.
PRECISE que l'évaluation finale de la quantité coupée se fera sur site après abattage.
AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser cette somme au compte 75888.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

MAIRIE de CHÂTILLON en VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)